

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1417

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6 BIS AA

À l'alinéa 2, substituer au mot

« cohérente »

le mot :

« coordonnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.